



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 62843

## Texte de la question

M. Henri Sicre demande à M. le ministre délégué à la santé s'il serait d'accord pour que soient établis au niveau national un barème des taux d'invalidité, une liste définissant les préjudices indemnisables et la définition d'une mission type qui guide les missions d'expertise de voie transactionnelle ou judiciaire dans les affaires concernant la réparation du dommage corporel ayant entraîné un traumatisme crânien, suite à un accident de la voie publique, comme cela est demandé par les associations de familles de traumatisés crâniens. - Question transmise à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

## Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle partage pleinement son souci de voir améliorer le dispositif d'indemnisation des traumatisés crâniens dans la mesure où les dommages corporels subis par les victimes présentent une spécificité en termes tant d'évaluation que de modalités de réparation. Un groupe de travail interministériel a été mis en place au mois de mai 2001. Il a réuni mensuellement des magistrats et autres praticiens du droit, des médecins, des représentants des ministères et des assureurs et ponctuellement des spécialistes. De très larges auditions ont été menées, associant l'ensemble des intéressés et plus particulièrement, à titre d'intervenant, l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens. Sa mission, qui s'achève et qui s'est voulue exhaustive, a porté sur la formation de l'ensemble des intervenants aux spécificités des séquelles de traumatismes crâniens, sur l'élaboration d'outils adaptés notamment au niveau expertal (mission type, rubriques des listes...), sur l'analyse et le rapprochement des différents barèmes existants en pratique ainsi que sur la nécessité d'une large diffusion de l'information en la matière. A cet égard des efforts de coordination sont déjà entrepris au sein de certaines juridictions pour permettre un traitement plus adapté de ce contentieux (procédures attribuées à des chambres spécialisées, spécificité de la mission d'expertise), efforts qui seront poursuivis et amplifiés. Le rapport du groupe de travail qui va être prochainement déposé fera l'objet d'un examen interministériel dans les meilleurs délais.

## Données clés

**Auteur :** [M. Henri Sicre](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62843

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juin 2001, page 3648

**Réponse publiée le :** 11 mars 2002, page 1450